

Règlement et conditions générales

Prix

Les prix sont nets (la formation n'est pas assujettie à la TVA).

Conditions de paiement

L'écolage doit être payé dans son intégralité au plus tard à la fin du 3^{ème} mois de chaque semestre (soit en novembre pour le 1^{er} semestre et avril pour le 2^{ème} semestre). Il est possible de payer en une ou trois fois.

Durée de la formation

Le semestre comprend 17 leçons hors des vacances scolaires.

Obligations de l'élève

L'élève doit se présenter aux heures et jours convenus avec le professeur.

L'élève s'engage à respecter le local et l'équipement mis à sa disposition (livres, partitions et enregistrements compris). Le vol, la détérioration de tout matériel ou dégradation du local impliqueront un remboursement par l'élève.

L'élève transmettra par voie postale ou de main à main le formulaire dûment rempli au plus tard lors de la deuxième leçon.

Annulation d'un cours par le professeur

Le professeur se réserve le droit d'annuler un cours en cas d'imprévu exceptionnel. Dans un tel cas, l'élève sera informé et le cours sera remplacé.

Annulation d'un cours par l'élève

En cas d'empêchement, l'élève est prié d'en informer son professeur avant le cours prévu. Les heures en question ne sont en aucun cas remboursées. Le professeur se réserve le droit de remplacer le cours si les disponibilités le permettent (sans aucune obligation).

Si l'élève est malade, le professeur peut annuler le cours de cet élève. Le cours ne sera pas remboursé.

Inscription

L'inscription se renouvelle tacitement à la fin de chaque semestre.

Toute annulation d'inscription doit être signalée par écrit (une annulation par téléphone doit être confirmée par écrit) au professeur au moins un mois avant le début d'un semestre soit en janvier pour le 2^{ème} semestre et en juin pour le 1^{er} semestre.

En cas d'annulation par l'élève non conforme aux conditions générales, celui-ci se verra facturé à titre de dommage et intérêt un montant forfaitaire de 350 Frs.

Juridiction

Tout litige sera traité devant les tribunaux compétents.

Lieu de juridiction : Lausanne.

Lieu, date et signature :